



***Séminaire « Décentralisation et gouvernance »
Marrakech, le 10 décembre 2016***

Présentation générale

L'Association internationale des Régions francophones (AIRF) organise le 10 décembre 2016 à Marrakech, en partenariat avec la Région Auvergne Rhône-Alpes, un séminaire (volontairement restreint) consacré à la décentralisation et à la gouvernance des Régions (*).

Destiné aux élus et aux cadres dirigeants des Régions membres de l'AIRF, ce séminaire offrira l'opportunité de rencontres et d'échanges entre responsables de collectivités régionales sur les thèmes de la décentralisation, de la gouvernance et du rôle des Régions au sein de l'espace francophone.

La confrontation de différentes réalités de fonctionnement des collectivités régionales, l'organisation de regards croisés et de rencontres de terrain favorisent en effet l'établissement de parallèles entre les manières de faire, soulignent les convergences et les divergences selon les problématiques abordées, et encouragent l'adaptation des bonnes pratiques des uns aux réalités et contraintes des autres.

Après Lyon (France) en 2011, Tunis (Tunisie) en 2012, Marrakech (Maroc) en 2013, Abidjan (Cote d'Ivoire) en 2014, et Tunis en 2015, c'est à Marrakech que se tiendra l'édition 2016 dans le prolongement des Assises de la coopération décentralisée maroco-française, prévues les 8 et 9 décembre 2016.

Les thèmes qui seront abordés lors de ce séminaire seront introduits par des élus et praticiens, spécialistes de leur domaine d'intervention : la Francophonie institutionnelle, la décentralisation au Maroc, la coopération décentralisée et l'action extérieure des collectivités locales, le marketing territorial, le financement de projets et le partenariat public privé.

Une large place sera accordée aux questions-réponses et aux débats entre tous les participants ainsi qu'aux échanges individuels.

Grâce à la décentralisation, le fait régional et la coopération décentralisée interrégionale au sein de l'espace francophone constituent d'importants atouts pour le développement de la Francophonie.

Les Régions sont aujourd'hui des acteurs à part entière de la Francophonie institutionnelle et contribuent de par les actions qu'elles impulsent à la mise en place d'une véritable « Francophonie de la proximité », au service des grands idéaux de la Francophonie, de la solidarité entre les populations et de la croissance et du développement économiques.

(*) Régions : 1^{er} niveau d'administration infra étatique, compris entre l'Etat et la Commune dans le pays considéré.

Trois grands thèmes seront développés lors des tables rondes thématiques :

- **La coopération décentralisée et l'action extérieure des collectivités locales**

Cette table ronde a pour objectif de mettre en évidence les récentes évolutions de la coopération décentralisée. Depuis plusieurs dizaines d'années, les collectivités locales de l'espace francophone ont tissé entre elles de très nombreux liens de coopération. Fruit de la volonté des élus locaux, ces liens reposent sur des conventions de coopération, délibérées par les conseils pléniers de ces collectivités et mobilisent de nombreuses ONG de solidarité et des organisations intermédiaires.

A une logique toujours forte de coopération Nord-Sud, permettant d'apporter un appui à des collectivités naissantes pour le renforcement de leurs capacités et des moyens à des populations encore fragiles du point de vue des services de base (éducation, santé, eau et assainissement), vient s'ajouter aujourd'hui une logique de développement. La coopération mobilise de plus en plus directement les acteurs économiques des territoires concernés dans un processus gagnant-gagnant d'autant plus acceptable par les populations concernées qu'il place les acteurs sur un pied d'égalité et entend déboucher sur une création d'emplois et de valeur ici et là-bas.

Les interventions permettront de souligner les forces et les faiblesses des coopérations actuelles, leurs limites, les évolutions en cours, et les perspectives de cette nouvelle dynamique.

- **Le marketing territorial**

Cette table ronde a pour objectif de souligner les évolutions en cours dans le domaine du marketing territorial qui était jusqu'à peu un privilège des collectivités du Nord pour promouvoir leur potentiel économique, universitaire, scientifique et culturel, et ainsi attirer des investisseurs et de grands événements à même de valoriser les territoires concernés.

Développé par les collectivités du Nord francophone, le marketing territorial prend de nouvelles formes et intéresse aujourd'hui des collectivités du Sud et des pays émergents qui souhaitent tirer partie de la globalisation des échanges, grâce aux nombreux avantages comparatifs qu'ils possèdent.

Après la mise en place d'outils spécifiques de développement et de promotion (agences et/ou services spécialisés) et dans un contexte de compétition territoriale accrue, les collectivités peaufinent leurs actions de valorisation et de marketing.

Les interventions permettront de mettre en avant les politiques et les outils dont se sont dotées de grandes collectivités de l'espace francophones, et de présenter des opérateurs particulièrement actifs et reconnus en ce domaine, par la qualité et l'impact de leurs actions.

- **Financement de projets/ le partenariat public-privé**

Cette table ronde a pour objectif d'illustrer des formes de partenariat public-privé (PPP) utilisées par les collectivités locales et leurs réseaux pour la réalisation de projets de coopération internationale et la mobilisation de financements.

Il ne s'agit pas de PPP au sens classique (mode de financement reposant sur une collaboration entre secteurs public et privé pour la réalisation d'infrastructures publiques et sur un contrat de long terme avec transfert au partenaire privé des risques associés au projet), mais bien d'une forme de coopération, permettant aux collectivités engagées dans la coopération et ne disposant pas de services techniques spécialisés de s'appuyer sur des partenaires extérieurs, généralement privés.

Les interventions permettront de mettre en avant le rôle des conseils spécialisés et celui des réseaux de collectivités pour le montage de dossier de coopération, l'identification, et la mobilisation de financements internationaux. Des exemples de projets aboutis illustreront la réussite du partenariat public-privé.